



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

UNEP/MC/COP.1/Dec.16

Distr. générale
22 novembre 2017

Français
Original : anglais

**Conférence des Parties
à la Convention de Minamata sur le mercure
Première réunion**
Genève, 24–29 septembre 2017

**Décision adoptée par la première Conférence des Parties à la
Convention de Minamata sur le mercure**

MC-1/16 : Orientations concernant les émissions de mercure

La Conférence des Parties,

Sachant qu'il importe de contrôler les émissions de mercure pour atteindre l'objectif de la Convention de Minamata sur le mercure,

Décide d'adopter les orientations prévues à l'article 8, en particulier en ce qui concerne les alinéas a) et b) du paragraphe 9, qui portent sur les orientations concernant les critères que les Parties peuvent définir conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 et la méthode à suivre pour établir les inventaires des émissions, telles que présentées par le Comité de négociation intergouvernemental à sa septième session¹.

¹ UNEP/MC/COP.1/23, annexe II.